



VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Un appartement de 34,596m² sis Copropriété « Les Tilleuls », lieudit Le Village, Champ de Foire, 05170 ORCIERES, inoccupé.

La vente aura lieu à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de 05000 GAP, statuant en matière de saisie immobilière, au Palais de Justice, Place Saint-Arnoux, 05000 GAP :

Le jeudi 15 octobre 2026 à 14h00

CREANCIER POURSUIVANT :

Le TRESOR PUBLIC, représenté par la Direction Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Bouches du Rhône et à la diligence du comptable responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé d'Aix-en-Provence, domicilié CS 60435, 3 allée d'Estienne d'Orves, 13098 AIX EN PROVENCE Cedex 2.

Pour qui domicile est élu chez **Maître François DESSINGES**, Avocat associé de la SCP TGA - AVOCATS, Avocats aux Barreaux des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence, dont le Cabinet est sis Résidence de l'Europe B, 3 rue Emile Rolland à 05000 GAP.

DESIGNATION :

* **Commune de 05170 ORCIERES**, lieudit « Le Village », Champ de Foire, cadastré AB n°156, dans un immeuble en copropriété dénommée LES TILLEULS ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété reçu le 19 février 1966 par Maître MARTIN, Notaire à GAP, publié le 13 avril 1966, volume 2138, n°27 au Service de la Publicité Foncière de GAP, modifié suivant acte du même Notaire, publié le 08 novembre 1968, volume 2499, n°9 et modifié suivant acte de Maître ANDRE, Notaire à SAINT BONNET, publié le 20 octobre 2006, références 0504P01 2006P9457, et,

LE LOT NUMERO 19, soit un appartement composé d'un hall d'entrée, d'une salle d'eau avec W.C., d'un coin montagne et d'une pièce à vivre avec coin cuisine.

MISE A PRIX: 16.000,00€

Visite des lieux : En contactant Maître Blandine COGORDAN, Commissaire de Justice à 05500 SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR (Tél. 04.92.53.12.06).

Les enchères sont fixées à la somme de 1.000.00€ et ne pourront être reçues que par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau des Hautes-Alpes après vérification de la solvabilité de l'enchérisseur et contre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieure à 3 000 euros. Les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de 05000 GAP (RG : 26/00002) ou sur le site internet du Cabinet de l'Avocat poursuivant (www.tga-avocats.com).